Analyse préliminaire de la chaîne d'approvisionnement de l'or au Burkina Faso







SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	4
ACRONYMES/SIGLES	6
GLOSSAIRE DES TERMES CLES	7
RÉSUMÉ	8
INTRODUCTION	13
1.1. Contexte et justification	13
1.2. Objectifs de l'étude	14
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	16
I.1. Approche	16
I.2. Outils et Collecte de données	17
I.2.1. Recherche documentaire	17
I.2.2. Collecte des données	17
I.2.3. Analyse des données	17
I.2.4. L'échantillon enquêté	17
II. PRESENTATION DU CONTEXTE MINIER BURKINABE	19
II.1. Contexte de l'activité minière au Burkina Faso	19
II.2. Cadre règlementaire national	21
III. IMPORTANCE DU TERRITOIRE DANS LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION AU N	
NATIONAL	
III.1. Contribution de la production d'or du territoire par rapport au niveau national	24
III.2. Contribution des exportations d'or du territoire par rapport au niveau national	
III.3. Contribution de la région en termes de redevances	27
IV. HIERARCHISATION DES ACTEURS COMPLEMENTAIRES ET DE LEUR RELATION AVEC	
L'EXTRACTION, LE TRAITEMENT ET LA COMMERCIALISATION DE L'OR	
IV.1. Entités étatiques	
IV.2. Entités privées	
IV.3. La société civile	
V. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ACTEURS ET PROCESSUS EN RELATION AVEC LE GROU CIBLE	
V.1. Les acteurs du maillon de la chaine d'extraction de minerai	32
V.2. Les acteurs du maillon de la chaine de traitement du minerai	33
V.3. Les acteurs du maillon de commercialisation d'or	38
V 4. Les acteurs annexes et activités diverses	39

4.1. Détenteurs miniers et / ou propriétaires terriens	. 39
4.2. Usine de traitement	. 40
V.5. Localisation de l'or dans la municipalité	. 40
VI. ANALYSE PRELIMINAIRE DES REVENUS ET DES COUTS	43
VI.1. Production estimée et/ou projetée	. 43
1.1 Temps de travail dans la MAPE	. 45
1.2. Fréquence de vente	. 47
VI.2. Analyse des prix	. 48
2.1. Formes de rémunération des artisans miniers et caractéristiques de l'or requis par les acheteurs pour l'achat	. 48
2.2. Prix, modes de paiement, services proposés par les acheteurs et documents requis pour l'achat d'or	. 50
2.3. Pourcentage du prix de référence (LBMA) reçu par les acteurs de la chaine d'approvisionnement	. 52
VI.3. Coûts et dépenses impliqués dans chacun des processus identifiés	. 54
VII. CHAINES D'APPROVISIONNEMENT	. 55
VII.1. Graphique de la chaîne d'approvisionnement identifiée	. 55
VI.2. Défis et opportunités identifiés dans la commercialisation	. 57
VII.3. Proposition d'une nouvelle chaîne d'approvisionnement	. 59
CONCLUSION	. 60
BIBLIOGRAPHIE	. 61

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Liste des figures

Figure 1: Carte des sites miniers artisanaux et a petite echelle selectionnes pour le proje	t Sanu
Kura/Burkina Faso	13
Figure 2: Echantillon au niveau régional et national	18
Figure 3: Nombre de sites miniers artisanaux dans la zone d'intervention du Projet Sanu	u Kura
	20
Figure 4: Population des zones d'intervention du projet Sanu Kura	20
Figure 5: Production annuel d'or au Burkina Faso de 2003 à 2019	22
Figure 6: Contribution de la MAPE dans la zone d'intervention du Projet Sanu Kura	selon
'ENSO 2017	24
Figure 7: Exportation d'or du Burkina Faso de 2003 à 2020	25
Figure 8 : Destination de l'or exporté du Burkina Faso avec le reste du monde	26
Figure 9: Évolution des taxes et redevances dans le secteur minier du Burkina Faso (en m	illions
de FCFA)	28
Figure 10: Processus de récupération de l'or sur les sites miniers artisanaux et à petite é	chelle
	34
Figure 11: Processus de récupération d'or dans l'exploitation artisanale et à petite éche	lle 36
Figure 12: Plateforme de traitement du minerai sans mercure proposé par ARM	37
Figure 13: Relations entre producteurs artisanaux et acheteurs d'or sur le site	38
Figure 14 : Lieu de vente des producteurs artisanaux	42
Figure 15 : Lieux de vente des collecteurs locaux	42
Figure 16 : Quantité d'or produite dans la MAPE de 1986 à 2020	44
Figure 17: Quantité d'or récupéré après le traitement du minerai	45
Figure 18 : Nombre de jours consacrés à l'exploitation artisanale dans les trois régions	46
Figure 19 : Nombre d'heures de travail par jour	46
Figure 20 : Les types d'activités parallèles menées par les artisans miniers	47
Figure 21: Fréquence de vente/de versement d'or sur les sites	48
Figure 22 : Aspects de l'or fourni par les producteurs artisanaux	48
Figure 23 : Processus de détermination de la pureté de l'or sur les sites miniers artisana	шх 49

Figure 24 : Pureté de l'or sur les sites miniers artisanaux	50
Figure 25: Services offerts par les acheteurs sur les sites artisanaux	51
Liste des tableaux	
Tableau 1: les paiements des droits d'octroi des cartes professionnelles d'artisans miniers.	23
Tableau 2: Enumération des entités que composent le Ministère de l'Energie, des Mines et c	les
Carrières	29
Tableau 3: Estimation des dépenses à effectuer pour le traitement d'un sac de minerai	36
Tableau 4 : Estimation du coût d'installation (lavage de minerai)	37
Tableau 5 : Prix LBMA de l'or (en once et par gramme)	52
Tableau 6 : Prix du gramme d'or des sites miniers artisanaux par rapport au prix LBMA	53
Tableau 7 : Estimation du prix d'achat offert par les comptoirs d'achats et de vente en p	rix
LBMA	54
Tableau 8 . Diagramme de la chaine d'approvisionnement	56
Tableau 9 : Estimation des dépenses d'exportation de l'or par les comptoirs	57

ACRONYMES/SIGLES

Acronyme	Définition			
AEA	Autorisation d'Exploitation Artisanale			
ANEEMAS	Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et			
	Semi-mécanisées			
ARM	Alliance pour une Mine Responsable			
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest			
BNAF	Brigade Nationale Anti-Fraude de l'Or			
BUMIGEB	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina			
EDUCO	Fondation pour l'éducation et la coopération			
ENSO	Enquête Nationale sur le Secteur de l'Orpaillage			
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie			
MAPE	Mine Artisanale et à Petite Echelle			
TdH	Terre des Hommes			

GLOSSAIRE DES TERMES CLES

Termes	Définitions
Producteurs artisanaux	Le terme « producteurs artisanaux » dans le cadre de cette étude, est défini comme étant l'ensemble des artisans miniers, femmes et hommes nommés couramment «boka soaba» en langue mossi qui signifie le « propriétaire du trou ». Il est aussi assimilé au chef de groupe ou d'équipe des creuseurs (la personne responsable de l'équipe des creuseurs doit être identifiée selon son sexe et ses attributions de gouvernance).
Acheteur local/ Collecteur local	Le terme « Acheteur local » désigne les collecteurs locaux d'or qui sont installés sur les sites d'exploitation artisanale et font office d'acheteurs auprès des producteurs artisanaux (les artisans miniers).
Usine de traitement	Le terme « usine de traitement » représente l'ensemble des acteurs qui composent la chaine de traitement du minerai c'est-à-dire du concassage de minerai à la fusion de l'or.
Artisans miniers semi- mécanisés	Le terme « artisans miniers semi-mécanisés » se réfère à l'artisan minier qui possède un permis d'exploitation semi-mécanisé ou la convention d'exploitation qui lui confère un exercice légal de son activité d'exploitation sur le territoire burkinabé.
Exploitation artisanale de substances de mine	L'ensemble des opérations qui consistent à extraire et concentrer des substances minérales comme l'or, le diamant et les autres gemmes, provenant des gîtes primaires et secondaires affleurant ou sub-affleurant et en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels. Elle n'utilise pas d'équipements, ni d'énergies mécaniques et n'est pas fondée sur la mise en évidence d'un gîte ou d'un gisement.
Exploitation semi- mécanisée	L'ensemble des opérations qui consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant quelques moyens mécaniques dans la chaîne des opérations.

RÉSUMÉ

Nombreux sont les ménages qui dépendent de l'activité minière artisanale et à petite échelle dans les zones rurales du Burkina Faso. Les changements climatiques contraignant l'activité agricole, le secteur de la mine artisanale et à petite échelle (MAPE) est devenue la principale source de revenus pour les populations rurales dans les communautés minières répertoriées à travers le pays.

Depuis la déclaration de la politique minière du Burkina Faso dans les années 1996 qui s'en est suivi d'une série de réformes du code minier pour aboutir à celui de 2015, le sous-secteur de la MAPE s'est vu réattribué une place de choix après la liquidation du CBMP. Ainsi, le nouveau cadre règlementaire a permis au sous-secteur de la MAPE de bénéficier de la création d'une agence nationale à travers le décret N°2015-1420/PRES-TRANS/PM/MEF/MME portant création de l'agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées et le décret N°2015-1517/PRES-TRANS/PM/MME/MEF portant approbation des statuts particuliers de l'agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées 2018-1017 du 16 novembre 2018 portant organisation des exploitations artisanales et semi-mécanisées. Ces décrets traduisent la volonté politique du gouvernement burkinabè à faire de ce sous-secteur un levier du développement local en sus du décret N° 2017-0433 /PRES promulguant la loi n°028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances.

Toutes ces initiatives de l'Etat burkinabé visent à une formalisation de la mine artisanale et à petite échelle garantissant une production et une commercialisation des ressources minérales (or et autres substances) notamment celles de l'or départies de financement de conflits, de violation des droits humains et de blanchissement de capitaux. Pour mieux comprendre ce sous-secteur stratégique et développer des initiatives adaptées à son contexte complexe visant à commercialiser des minerais et substances responsables, il est primordial de comprendre de sa chaine d'approvisionnement à travers ses différents maillons (production, traitement et commercialisation).

L'analyse préliminaire de la chaine d'approvisionnement dans le cadre du projet Sanu Kura a couvert toute la zone d'intervention du projet comptant neuf (9) sites miniers artisanaux et à

petite échelle répartis dans huit (8) villages, six (6) communes et quatre (4) provinces dans les régions du Centre-Nord, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest.

Les principaux résultats :

Du contexte du secteur minier burkinabè, il ressort que l'exploitation de l'or remonte au temps colonial dans les régions de Poura et de Gaoua. De son exploitation traditionnelle à l'exploitation industrielle, l'or est devenu le premier produit d'exportation du Burkina Faso avec plus de 74% des exportations. La mine artisanale et à petite échelle se développe rapidement notamment à partir de la fin de la première décennie des années 2000, on estime entre 700 et 1000 le nombre de sites à exploitation artisanale.

Du cadre règlementaire régissant le secteur minier burkinabè, on constate que des reformes ont été entreprises allant de la période des indépendances (1960) aux années 2000. De la déclaration de la politique minière du Ministère de l'Energie et des Mines en 1996, le premier code minier du Burkina Faso a été adopté en 1997 et relu deux fois de suite pour aboutir à celui de 2015 (en vigueur). L'innovation dans cette réforme est la prise en compte du soussecteur de la mine artisanale et à petite échelle à travers la mise en place d'une agence gouvernementale qui s'occupera particulière de son organisation.

La commercialisation de l'or et des autres substances précieuses est régie par loi N°28-2017/AN portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso. En ce qui concerne l'or artisanal, les activités d'achat, de vente et d'exportations sont soumises à l'obtention d'un agrément. Cet agrément n'est délivré qu'aux personnes morales de droits burkinabè pour une période de trois (3) ans renouvelables. Des entités étatiques outre que l'ANEEMAS jouent un rôle crucial dans le sous-secteur de la mine artisanale de l'or au Burkina Faso. Il s'agit du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB), du cadastre minier et la Brigade Nationale Anti-Fraude de l'or (BNAF). Des acteurs privés sont aussi sollicités dans le cadre du processus de la commercialisation l'or, notamment les sociétés de transit et les banques.

La production artisanale s'estime à 9,5 tonnes d'or pour 232,2 milliards générés au plan national en l'an 2016 selon l'enquête nationale sur l'orpaillage (ENSO) réalisé en 2017 par l'INSD sur 448 sites fonctionnels. Cependant les taxes et redevances du sous-secteur de la

MAPE sont difficiles à retracer du fait de la non formalisation par les acteurs et actrices concernés et de l'opacité des transactions.

De l'extraction à la commercialisation de l'or, divers acteurs interagissent et utilisent des techniques de récupération d'or variées, les plus sollicitées sont : la concentration gravimétrique par l'amalgamation du mercure et la cyanuration, celle de la flottation est moins utilisé dans le secteur de la MAPE. Des collecteurs d'or sont sur les sites concernés et jouent l'intermédiation entre les producteurs artisanaux et les comptoirs d'achats, de vente et d'exportations d'or. Ils sont pour la plupart sous la direction de ces comptoirs, mais d'autres par contre travaillent pour leur propre compte. Il est important de noter qu'ils sont aussi, des pré-financeurs des producteurs artisanaux moyennant des accords verbaux portant le monopole d'achat de l'or.

En parallèle, il est fréquent de constater que les producteurs artisanaux continuent de pratiquer l'agriculture et l'élevage. De l'échantillon enquêté, il ressort que 32% des acteurs, en plus de l'activité minière artisanale exercent aussi dans le secteur agricole.

Les prix d'achat dans le secteur de la MAPE sont distincts et dépendant du degré de pureté de l'or. Sur les sites concernés, la pureté de l'or varie entre 17 et 23 carats. Les prix pratiqués en date du 31 juillet 2021 étaient de 26 500 à 30 500 FCFA pour le gramme d'or d'un caratage allant de 20 à 23.

Les principales recommandations :

Il est indéniable que le sous-secteur de la MAPE constitue un secteur stratégique, source d'opportunités de développement au Burkina Faso. Cependant, il est caractérisé par une traçabilité mitigée et des défis à relever afin de réunir les conditions aussi bien règlementaires qu'opérationnelles pour la bonification de ses impacts positifs. Pour y remédier, il faudra développer des institutions de qualité et des routes commerciales viables pour l'or à travers une chaine d'approvisionnement en minerais responsable. Cette analyse préliminaire fait ressortir les suggestions suivantes :

Au niveau de la chaîne de commercialisation :

- Regrouper les acteurs situés au niveau des différents maillons de la chaine de commercialisation afin de créer une institution forte œuvrant leur autonomisation financière afin de mieux jouer leur rôle de « agent de préfinancement » auprès des producteurs artisanaux¹;
- 2. Apporter des mesures d'amélioration progressive de la production et le traitement du minerai dont la traçabilité et le devoir de diligence dépend.
- 3. Créer une chaine d'approvisionnement en minerais adapté aux réalités du secteur de la MAPE pour faciliter l'exportation de l'or artisanal, en réduisant les droits d'exportation sur les métaux précieux ;
- 4. Rendre la chaîne de commercialisation formelle plus attractive pour les acteurs du secteur par le biais de stratégies et des incitations efficaces comme des ventes avec des primes permettant aux artisans miniers de réinvestir l'argent dans leur opération et inciter le développement progressif des meilleurs pratiques, ou des systèmes crédits pour favoriser l'entrée des acteurs en aval de la chaîne et qui seraient réfractaires à acheter de l'or burkinabè;
- 5. Vendre de l'or à un comptoir doit être un choix rationnel en termes de coûts et avantages pour les mineurs artisanaux, résultant d'une politique proactive menée par l'État.
- 6. Elaborer des mécanismes de financement adaptés au besoin du secteur de la MAPE;

Au niveau de l'encadrement du sous-secteur et des implications règlementaires :

- 7. Créer un cadre règlementaire adapté au sous-secteur de la MAPE encourageant des pratiques responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour un développement local harmonieux au niveau local et national;
- 8. Revoir à la baisse les exigences pour obtenir les cartes d'artisan minier et favoriser une approche collaborative dans l'attribution des permis d'exploitation
- 9. Le contrôle des changes et l'obligation de rapatriement de devises, qui incite les acteurs à utiliser l'or comme une monnaie et la placer à l'étranger devrait être revue ;

11

¹ Courant 2022, une chambre des comptoirs d'achat a été créée.

- 10. Les contraintes administratives liées aux procédures d'exportation du Burkina Faso, d'entre deux et trois jours doivent être simplifiées et accélérées encourager le commerce formel;
- 11. On pourrait penser également à des incitatifs fiscaux comme des exonérations temporaires de redevance dans les premières années d'activité formelle. Cette exoneration pourrait être liée au reinvestissement dans des activités améliorant les pratiques responsables de l'organisation minière.

Au niveau des politiques sous-régionales :

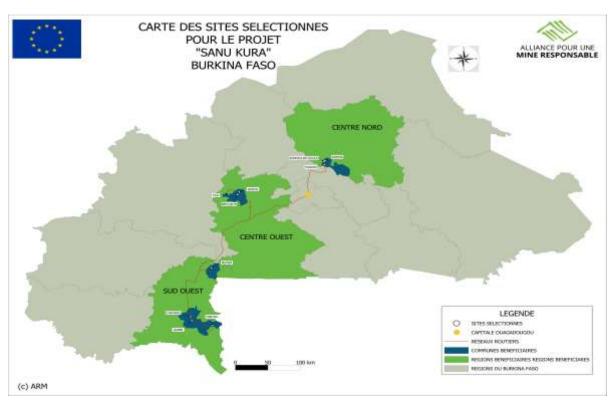
- 12. L'harmonisation des taxes à l'exportation entre les pays de la CEDEAO aurait un impact significatif sur les différentes routes commerciales.
- 13. La création de cadres de suivi des risques articulés au niveau régional pourrait bénéficier le développement harmonieux du sous-secteur.

INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Le projet SANU KURA est un projet d'appui à la création d'une activité minière artisanale et à petite échelle (MAPE) responsable et légale au Burkina Faso. Il est mis en oeuvre dans les régions du Centre-ouest, du Centre-nord et Sud-ouest (trois zones pilotes).

Figure 1: Carte des sites miniers artisanaux et à petite échelle sélectionnés pour le projet Sanu Kura/Burkina Faso



L'objectif général du projet est d'accroître la contribution de la MAPE au développement humain et rural du Burkina Faso via des filières de production et de commercialisation légales et viables.

Spécifiquement; le projet se focalise sur la formalisation progressive du secteur minier artisanal de l'or contribuant à la réduction des impacts environnementaux et sociaux négatifs et à la création d'opportunités économiques dans le secteur MAPE via la connexion avec le marché formel sur la base de modèle de production responsables.

Pour sa mise en œuvre, ce projet s'articule donc autour des composantes opérationnelles suivantes :

- Composante 1- Formalisation de la MAPE : Appui aux mineurs pour l'adoption de bonnes pratiques, l'amélioration technique, et la connexion avec le marché formel
- Composante 2- Mise en place des plateformes de dialogue sur l'exploitation minière
 artisanale : Mobilisation des acteurs autour des plateformes d'échanges
- Composante 3- Mise en place de stratégies de communication et d'incidence au niveau local, national et international

La portée du projet est concentrée sur trois résultats qui constituent ces axes d'intervention :

- **R1**: Deux ou trois zones minières choisies deviennent des territoires où se développent la production et la vente d'or artisanal formel avec des bonnes pratiques environnementales et sociales et un savoir-faire technique amélioré.
- **R2**: Les acteurs locaux sont mobilisés et des plateformes d'échange sont mises en place au niveau local pour concrétiser des accords entre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement de l'or et faciliter l'identification des besoins et des opportunités d'affaires et d'emploi au niveau local.
- **R3**: Les stratégies de communication et d'incidence au niveau local, national et international permettent la reconnaissance du modèle et facilitent son adoption.

Le canal principal étant les filières de production et de commercialisation, il s'avère donc nécessaire de comprendre les interactions qui existent dans la chaine d'approvisionnement de l'or au niveau local, national et international afin d'orienter ledit projet dans le développement des routes commerciales viables et susciter une synergie d'action de ces acteurs pour faciliter l'insertion de la MAPE sur le marché formel tout en permettant une traçabilité des flux commerciaux qui est au cœur de la chaine d'approvisionnement.

1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif général est d'analyser la chaine d'approvisionnement au niveau local pour une compréhension approfondie de son fonctionnement à tous les maillons (extraction, traitement et commercialisation).

La mission de diagnostic préliminaire au niveau local doit permettre de mieux appréhender la chaine d'approvisionnement de l'or et plus spécifiquement de :

- Cartographier les acteurs étatiques, privés et de la société civile du secteur de la mine artisanale et à petite échelle;
- Identifier les principaux acteurs de la MAPE et leurs interactions dans la chaine d'approvisionnement dans la zone d'intervention du projet SANU KURA;
- Établir une analyse du cadre règlementaire du secteur de la MAPE (de la production à la commercialisation) et en ressortir les défis et opportunités dans la commercialisation de l'or;
- Proposer des alternatives d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement identifiée dans ces régions d'interventions du projet.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

I.1. Approche

L'étude se caractérise par une approche qualitative et quantitative. La méthodologie pour l'exécution de la mission d'étude sur les chaines d'approvisionnement s'est basée sur une approche hybride « bottom-up and top-down » qui a consisté à partir du bas et de remonter vers les instances situées au bout de la chaine et vice-versa. C'est pourquoi notre approche a été prioritairement participative et inclusive tout au long du processus. La prise en compte des acteurs situés tout au long de la chaine d'approvisionnement ont été consultés sans discriminations.

Il a été procédé sur l'ensemble des sites miniers artisanaux retenus dans les trois (3) régions d'intervention du projet Sanu Kura une collecte de données auprès des producteurs artisanaux, des producteurs semi-mécanisés, des collecteurs/acheteurs locaux et des usines de traitement de minerai. Des entrevues ont été organisées avec certains comptoirs d'achats, de vente et d'exportations d'or à Ouagadougou suivi d'une table ronde qui a regroupé l'ensemble de ces comptoirs pour mieux comprendre leurs interactions avec les artisans miniers et les structures gouvernementales en charge du sous-secteur de la MAPE dans le cadre de la commercialisation de l'or.

Ces interviews auprès des acteurs de la chaine d'approvisionnement ont été facilités par l'équipe d'ARM Burkina au niveau central et local tout en effectuant une triangularisation des données collectées pour réduire au maximum le biais des informations.

Une deuxième rencontre avec l'équipe d'ARM sur l'étude a permis de valider les outils de collecte élaborés. De cette validation s'en est suivie une formation des agents locaux qui leur a permis de disposer de connaissances nécessaires à la collecte de données et l'accomplissement de leur mission dans le cadre de cette étude.

I.2. Outils et Collecte de données

I.2.1. Recherche documentaire

La revue documentaire a porté sur l'ensembles des documents traitant de la mine artisanale et à petite échelle et particulièrement sur les thématiques de la chaine d'approvisionnement, le cadre règlementaire (lois et décrets) et les aspects de commercialisation des métaux précieux. Tous ces documents ont été exploités et a permis de collecter des données informatives grâce sur l'exploitation de l'or au Burkina Faso.

I.2.2. Collecte des données

La phase de collecte de données a consisté à l'administration des outils de collecte auprès du public cible (l'échantillon validé).

Les agents locaux (énumérat.eur /rice. s) ont été déployés dans les localités respectives pour l'implémentation de l'étude auprès des populations cibles.

Cette phase de collecte de données a concerné quatre (4) types d'enquêtés que sont :

- L'enquêté « Producteurs artisanaux »
- L'enquêté « Acheteur locaux/Collecteurs locaux »
- L'enquêté « Artisans miniers semi-mécanisés »
- L'enquêté « chaine de traitement/usine de traitement »

I.2.3. Analyse des données

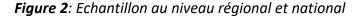
La phase d'analyse, quant à elle, a consisté à l'analyse des données collectées. Pour ce faire, les données quantitatives et qualitatives collectées ont été renseignées dans l'outil numérique kobotoolbox pour faciliter le traitement et l'analyse des données. A partir de l'analyse des données, des graphiques ont été construits afin de mettre en exergue les résultats et faire des propositions pour une chaine d'approvisionnement en minerais responsable favorisant le développement du sous-secteur de la MAPE.

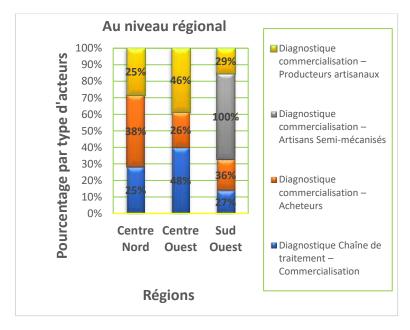
I.2.4. L'échantillon enquêté

L'échantillonnage a été effectué sur la base des sites d'interventions du projet SANU KURA. Ainsi 8 sites sur 10 ont été retenu du fait de l'arrêt d'activité sur l'un des sites d'interventions en l'occurrence le site de Djikando ; dont trois (3) sites dans les régions d'intervention du projet.

Au total sur le plan régional, 122 entretiens ont eu lieu lors de cette phase de collecte de données dans les sites miniers artisanaux et ont portés respectivement sur 47 producteurs artisanaux, 1 producteur semi-mécanisé, 39 usines de traitement et 35 collecteurs locaux d'or.

Au niveau national, deux (2) entretiens individuels ont concernés deux (2) comptoirs d'achats, de ventes et d'exportations d'or et enfin un atelier a permis de regrouper une dizaine de ces comptoirs et trois (3) faitières d'artisans miniers à savoir l'Union nationale des associations des artisans miniers du Burkina (UNAAM-B), le Syndicat national des exploitants miniers artisanaux du Burkina (SYNEMAB) et L'Association des femmes dans le secteur minier du Burkina (AFEMIB).







II. PRESENTATION DU CONTEXTE MINIER BURKINABE

II.1. Contexte de l'activité minière au Burkina Faso

L'activité minière au Burkina Faso, qu'elle soit industrielle ou artisanale constitue de nos jours, une importante source de revenu tant sur le plan local que national. Activité connue depuis le $15^{\rm ème}$ siècle dans le pays des hommes intègres et couramment appelé orpaillage traditionnel était sous l'emprise des traditions dans certaines régions du pays notamment dans le pays lobi, actuel Région du sud-ouest. Ainsi, l'exploitation de l'or remonte au temps colonial dans les régions de Poura et de Gaoua appelé pays Lobi respectivement de type industriel et de type artisanal. Cette décision est née de la volonté de la puissance coloniale à contrôler et à gérer les sources d'approvisionnements des matières premières après la crise économique de 1930.

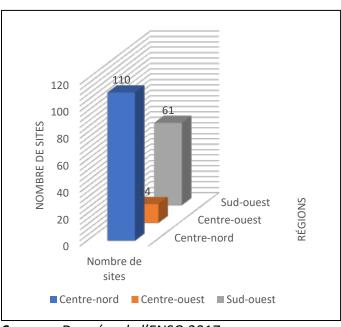
Depuis lors, l'exploitation de l'or ne cesse de croître et s'est positionnée comme une source de revenus importante aux yeux des populations burkinabè. Son industrialisation a connu des étapes d'ouverture et de fermeture quant à la rentabilité des investissements réalisés depuis le gisement minier de Poura dans les années 1940 à nos jours et qui constitue la première concession du pays à être exploitée à partir de 1985.

Du cadre règlementaire régissant le secteur minier, une évolution a été constaté de 2003 à 2015 avec l'adoption du nouveau code minier. Le métal jaune est devenu le premier produit d'exportation du pays à partir de 2009 devant le coton et constitue la première ressource de devises. Il est donc logique que ce développement s'accompagne de l'expansion des activités minières artisanales. En témoigne les statistiques qui sont disparates en fonction des auteurs car aucune étude approfondie de ce secteur en termes de production et d'emploi n'est pas encore disponible.

Ainsi, des données de l'enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage (ENSO) réalisé en 2017 par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD); on dénombre 448 sites sur le territoire burkinabè dont 110 sites pour le centre-nord; 14 sites pour le centre-ouest et enfin pour le Sud-Ouest, 61 sites. Aussi, il ressort des données collectées par l'ENSO en termes de production sur les 12 régions productrices du pays, que le sud-ouest détient au moins 50%

de la production totale de l'or artisanal du Burkina pour une production totale estimée à 9 tonnes et demi par an, spécifiquement pour l'année 2016 selon l'étude.

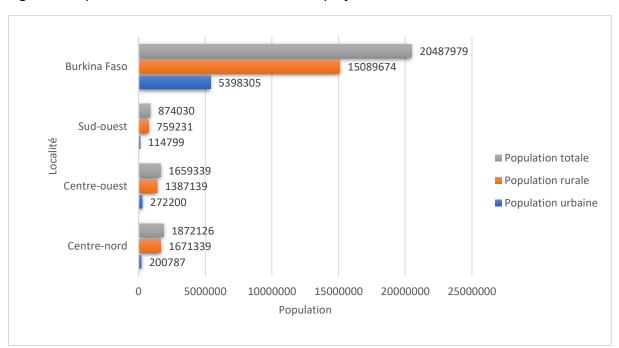
Figure 3: Nombre de sites miniers artisanaux dans la zone d'intervention du Projet Sanu Kura



Les récentes estimations font état de 700 à 1000 sites à exploitation artisanale au Burkina Faso (Nikièma, 2018) (Alfonso Medinilla et al; Mai 2020, p2).

Source : Données de l'ENSO 2017

Figure 4: Population des zones d'intervention du projet Sanu Kura



Sources : Résultats préliminaires du 5^{ème} RGPH, 2020

Les caractéristiques de ces régions d'interventions sont disparates en termes de population. Ainsi, d'une région à une autre les statistiques diffèrent selon la répartition urbaine et la répartition rurale. Le graphique suivant fait état de ces caractéristiques dans chaque région d'intervention du projet SANU KURA.

II.2. Cadre règlementaire national

Le cadre règlementaire est un aspect très important pour le développement du secteur minier burkinabè. Il est opportun de marquer un regard attentif aux textes et loi régissant le secteur afin que ce secteur puisse impulser le développement économique du pays quel qu'en soit le type d'exploitation (artisanale, semi-mécanisé ou industriel). Partant de l'accès à la souveraineté nationale et internationale du pays, le secteur minier a connu deux principales reformes : de la période de 1960 à 1990 et la période de 1991 à 2015.

Tout d'abord basé sur une gestion publique et de la volonté de l'État d'accéder à son indépendance publique, les dépenses étaient d'ordre public et vint ensuite l'époque de la privatisation afin d'attirer les investissements privés dans le secteur. De la Loi n°9/65/AN du 26 mai 1965 codifiant et règlementant le régime des substances minérales en Haute-Volta (ensemble ses textes règlementaires), le pays a connu trois codes miniers : (i)Loi n°023/97/AN du 22 octobre 1997 portant Code Minier au Burkina Faso ; (ii)Loi n°031-2003/AN du 8 mai 2003 portant Code Minier au Burkina Faso ; (iii)Loi 036-2015/CNT du 16 juin 2015 portant Code Minier du Burkina Faso.

A la suite des reformes entreprises dans le cadre règlementaire du secteur, le niveau d'investissement dans le secteur minier burkinabè a été qualifié de « Boom minier ». De deux (2) mines industrielles en 2007, douze (12) en 2012 et quatorze (14) en 2018, toutes dans l'exploitation du métal jaune ; le Burkina Faso a considérablement vu augmenté sa production d'or, qui est passée de 35 tonnes (t), en 2015, à 52,6 t, en 2018, puis à 50,3 t, en 2019, hissant le pays au quatrième rang des producteurs d'or (CMB, 2012 ; Nabaloum C, 2020).



Figure 5: Production annuel d'or au Burkina Faso de 2003 à 2019

Sources : Construite à partir des données de la Chambre des Mines du Burkina (CMB)

Des dispositions en vigueur dans le nouveau code minier, le Burkina Faso a créé une passerelle pour la mise en place d'une politique de gouvernance dédiée à la mine artisanale et à petite échelle. Ce qui lui vaut le titre du seul pays de l'espace UEMOA, à avoir créé une agence spéciale chargée de l'encadrement et de la promotion du sous-secteur de l'exploitation artisanale. Il s'agit de l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisée (ANEEMAS) (Nikièma H. S., Naré C., and al., 2020) ; créé en 2015, décret 2015-1420/PRES-TRANS/PM/MEF/MME. L'organisation des exploitations artisanales et semi-mécanisées de l'or et des autres substances précieuses incombe donc à l'ANEEMAS², décret N°2018-1017/ PRES/ PM/ MMC/ MINEFID/ MEEVCC/ MCIA/ MATD/ MSECU/ MFPTPS.

Des formalités relatives aux activités des exploitations minières artisanales et semimécanisées et du traitement, il en découle la réception et la délivrance des titres miniers et autres documents suivants par l'ANEEMAS :

- L'autorisation d'exploitation artisanale (AEA) ;
- Le permis d'exploitation semi-mécanisée ;

² D'une manière spécifique, il ressort que l'ANEEMAS assure les missions d'un guichet unique et à cet effet elle est chargée des actions suivantes :

[•] Des formalités relatives aux activités des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées et du traitement de leurs rejets ;

[•] De l'achat et de l'exportation de l'or et des autres substances précieuses ;

[•] De la perception des droits, taxes et redevances minières relatifs aux activités d'exploitations minières artisanales, semi-mécanisées et de traitements de rejet ;

[•] De l'achat et de l'exportation de l'or et des autres substances précieuses pour le compte du Trésor public ;

De la délivrance de la carte de l'artisan minier.

- L'autorisation de traitement du minerai ;
- L'agrément pour l'achat, la vente et l'exportation de l'or ;
- La carte d'artisan minier;
- La convention de gestion des sites ;
- La gestion des transactions de minerais et de rejets de minerai

Pour les espaces non couverts par une AEA ou par un permis d'exploitation semi-mécanisé, l'ANEEMAS peut conclure des « conventions de gestion » assorties d'un « cahier des charges » avec des « coopératives d'artisans miniers ». Le cas échéant, ANEEMAS peut concéder de façon temporaire à des personnes physiques, certaines activités de gestion des sites sur la base d'une convention de gestion approuvée par les deux (2) parties assorties d'un cahier des charges. Il est donc délivré à ces personnes une carte d'artisan minier « intermédiaire » (article 9 du décret). Tout le long de la chaine, les paiements des droits d'octroi des cartes professionnelles dans le sous-secteur de la MAPE se présentent comme suit :

Tableau 1: les paiements des droits d'octroi des cartes professionnelles d'artisans miniers

Types de cartes			Domaines d'activités	Frais (en FCFA)	
La	carte	d'artisan	minier	Extraction du minerai, traitement de	10 000
« exploitant »			minerai et vente de la production		
La	carte	d'artisan	minier	Gestion d'un site	250 000
« intermédiaire »					
La	carte	d'artisan	minier	Collecte de l'or soit au profit de	100 000
« collecteur d'or et des autres		s autres	l'ANEEMAS ou d'un comptoir agréé		
substances précieuses »		; »			
La	carte	d'artisan	minier	Fournitures de services nécessaires à	50 000
« fournisseur de services »		ces »	l'extraction et aux traitements de		
				minerai et de rejets	
Agr	ément	pour	la	Achat, vente et exportation de l'or	10 000 000 ³
con	nmercia	lisation de l	l'or		

Le cadre réservé à la commercialisation de l'or est régi par la loi N°28-2017/AN portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso. Ces dispositions en vigueur s'appliquent aux transactions de l'or et des autres substances précieuses et soumis à autorisation préalable de l'administration dans les

³ Pour l'obtention d'agrément de la commercialisation de l'or, le paiement d'un droit d'octroi s'élève à 5 millions de FCFA et une caution d'un montant de 5 millions doit être constitué au niveau du Trésor public.

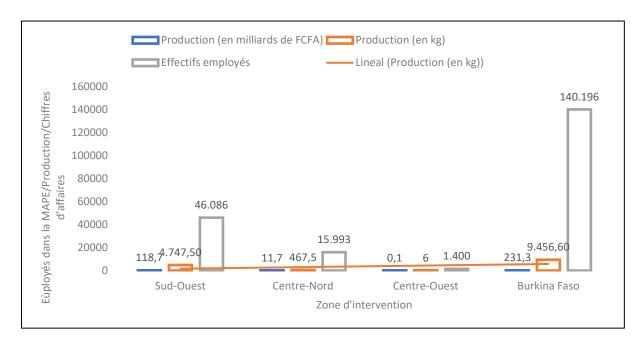
conditions fixées par voie règlementaire et demeurent soumises aux formalités douanières du pays.

III. IMPORTANCE DU TERRITOIRE DANS LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION AU NIVEAU NATIONAL

III.1. Contribution de la production d'or du territoire par rapport au niveau national

Concernant la contribution du territoire couvert par l'ONG ARM dans le cadre du projet SANU KURA, les données fournies par l'ENSO 2017 sont consignées dans le graphique suivant :

Figure 6: Contribution de la MAPE dans la zone d'intervention du Projet Sanu Kura selon l'ENSO 2017



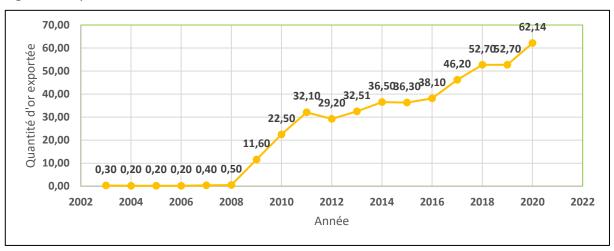
Source : INSD, données de l'ENSO 2017

À travers ce graphique, la production d'or dans la région du sud-ouest est la plus élevé et se chiffre à près de 5 tonnes d'or suivi de la région du centre-nord qui a enregistré une production de près de 0.5 tonne et enfin la région du centre-ouest avec 6 kg d'or retracé. Soulignons que sur l'ensemble des régions concernés par l'ENSO, le sud-ouest représente à lui seul 50% de la production de l'or artisanal recensé. En termes de revenus tirés de l'exploitation minière artisanale, les trois régions considérées ont généré plus de 130 milliards de FCFA sur les 232,2

milliards générés au plan national ; soit 56,2%. Notons que la région du sud-ouest, à elle seule enregistre environ 119 milliards de FCFA comme revenu issus de la MAPE.

III.2. Contribution des exportations d'or du territoire par rapport au niveau national

Le contexte de la MAPE burkinabè est assez limité pour retracer les exportations d'or par territoire. Seul, les comptoirs d'achat, de vente et d'exportation d'or agrées sont habiletés à exporter l'or hors du pays. Cette disposition est issue de l'arrêté interministériel N°09-001/MCE/MEF/MC portant conditions d'agrément et cahier de charges pour l'achat, vente et l'exportation de l'or au Burkina Faso. Sont dispensés de cette autorisation préalable, le Trésor Public, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et l'ANEEMAS. Toutefois les exportations au niveau national de 2003 à 2020 sont consignées dans le graphique suivant : *Figure 7:* Exportation d'or du Burkina Faso de 2003 à 2020

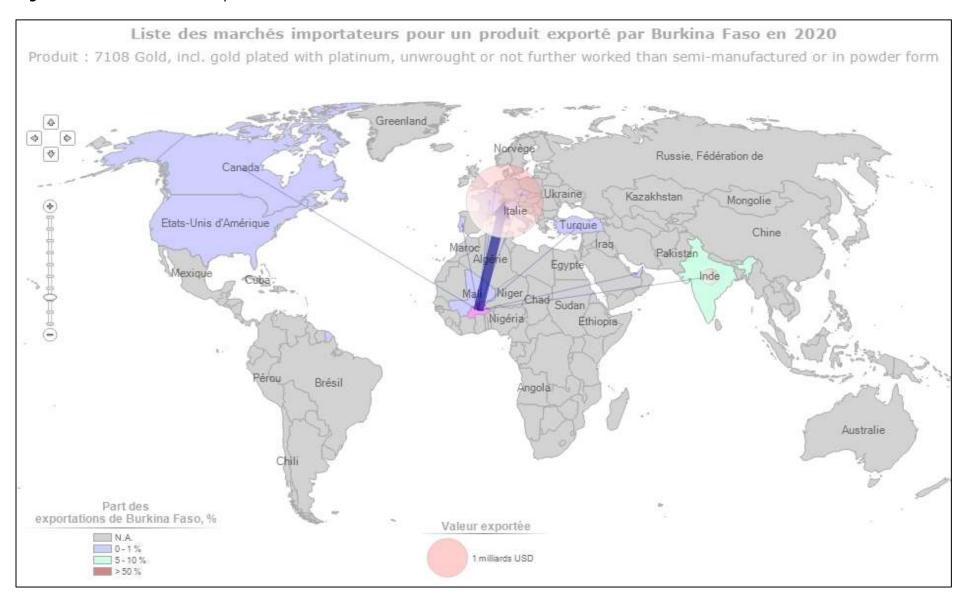


Source : Construit à partir des données de la Chambre des Mines du Burkina (CMB)

Les principaux pays importateurs d'or du Burkina Faso pour l'année 2020 sont la Suisse et l'Inde. La Suisse, pays d'Europe centrale constitue le marché d'importation d'or par excellence du Burkina Faso avec une valeur de lus d'un milliard de dollars USD soit 572 milliards 475 millions et 700 milles de francs CFA.

La figure ci-dessous donne une illustration des pays importateurs d'or du Burkina Faso dans le monde entier :

Figure 8 : Destination de l'or exporté du Burkina Faso avec le reste du monde



Suite à la loi N°28-2017/AN portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso ; une structure de contrôle a été mise en place pour le secteur minier. Il s'agit de Brigade Nationale Anti-Fraude (BNAF) qui lutte contre la fraude en matière de commercialisation de l'or et est placée sous l'autorité du ministère des mines. Elle a pour mission ; la recherche et la constatation des infractions relatives à la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses.

Pour les exportations d'or, les comptoirs sont tenus de faire appel aux services des transitaires pour certaines procédures administratives entrant dans le cadre du processus d'exportation. Ils doivent se conformer à la règlementation en vigeur en la matière et passer obligatoirement par le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) pour l'obtention d'un certificat de contrôle de ladite structure.

III.3. Contribution de la région en termes de redevances

Le décret N°2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID portant fixation des taxes et redevances minières détermine l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des droits fixes et des droits proportionnels sur les titres miniers et autorisations administratives délivré en vertu de la loi N°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso.

Dans le processus de fixation des taxes et redevances minières, il a été déterminé des droits fixes qui sont acquittés une seule fois selon la transaction, des droits proportionnels constitués de taxes superficiaires et de redevances proportionnels payable par les détenteurs de titres miniers ou d'autorisation. Ainsi de 1997 à 2010, le taux de redevances minières était de 3% au Burkina Faso. À partir de 2010, le taux en vigueur est variable selon le cours de l'or et se situe entre 3% et 5% jusqu'en 2015 ; année d'adoption d'un nouveau code minier (loi N°036-2015/CNT).

Pour ce qui est de la contribution des redevances par régions pour le secteur de la MAPE ; il est impossible de retracer fidèlement les recettes fiscales du fait de son aspect informel. Des efforts sont déjà consentis à travers la mise en place des institutions étatiques dédiées à ce sous-secteur et d'un cadre règlementaire qui le régule pour une formalisation effective. Pour y parvenir, il faudra renforcer davantage l'encadrement et la formalisation du secteur minier

artisanal et à petite échelle afin de les rendre viables et rentables économiquement tout en étant respectueuse de l'environnement. Il faudra aussi s'assurer que les dispositions en vigueur régissant ce secteur soient accessibles à la population minière artisanale et à petite échelle.

Cependant la contribution en termes de taxes et redevances du secteur minier au Burkina Faso se présente comme l'indique le graphique d'évolution. On peut remarquer une tendance croissante sur la période de 2009 à 2018 et une baisse au cours de l'année 2014.

70000
89 2000
99 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018
Année

Droits fixes

Droits proportionnels

Ensemble

Lineal (Ensemble)

Figure 9: Évolution des taxes et redevances dans le secteur minier du Burkina Faso (en millions de FCFA)

Sources: Construit à partir des données recueillies sur le portail de l'ITIE BURKINA FASO, 2020

IV. HIERARCHISATION DES ACTEURS COMPLEMENTAIRES ET DE LEUR RELATION AVEC L'EXTRACTION, LE TRAITEMENT ET LA COMMERCIALISATION DE L'OR

IV.1. Entités étatiques

Aux termes du décret n° 2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 11 avril 2018, portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère des mines et des carrières assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de mines et de carrières.

Pour la conduite des missions, il a été adopté le décret n° 2017- 0221/PRES/PM/MMC du 24 avril 2017, portant organisation du Ministère des mines et des carrières.

Selon le décret suscité, le Ministère des mines et des carrières est organisé en deux grandes structures que sont : le Cabinet du Ministre et le Secrétariat général.

Tableau 2: Enumération des entités que composent le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières

LE CABINET DU MINISTRE	LE SECRETARIAT GENERAL	
	Structures d'assistance :	
Le Directeur de cabinet ;	Un Bureau d'études ;	
	Un Secrétariat particulier ;	
Les Conseillers techniques ;	Un Service central de courrier ;	
	Un Service d'accueil et d'informations.	
L'Inspection technique des	Structures centrales opérationnelles :	
services ;	La Direction générale des mines et de la géologie	
	(DGMG);	
L'Inspection des mines ;	La Direction générale des carrières (DGC) ;	
	La Direction générale du cadastre minier (DGCM).	
La Brigade nationale anti-fraude de	Les directions centrales transversales :	
1'or;	La Direction générale des études et des statistiques	
	sectorielles (DGESS);	
La Cellule des chargés de mission ;	La Direction des affaires juridiques et du contentieux	
	(DAJC);	

LE CABINET DU MINISTRE	LE SECRETARIAT GENERAL		
Les Secrétariats techniques ;	La Direction de l'administration des finances (DAF) ;		
	La Direction des marchés publics (DMP);		
Les Secrétariats permanents ;	La Direction des ressources humaines (DRH);		
	La Direction de la communication et de la presse		
Le Secrétariat particulier ;	ministérielle (DCPM);		
	La Direction des archives et de la documentation		
Le Protocole du Ministre ;	(DAD);		
	La Direction des services informatiques (DSI);		
Le Service de sécurité	La Direction du développement institutionnel et		
	de l'innovation (DDII)		
	Les structures rattachées :		
	Les directions régionales des mines et des carrières		
	(DRMC)		
	Le Bureau des mines et de la géologie du Burkina		
	(BUMIGEB);		
	L'Agence nationale d'encadrement des exploitations		
	minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) ;		
	La Société de participation minière du Burkina		
	(SOPAMIB).		

Source : Données de l'annuaire statistique 2018 du Ministère des Mines et des Carrières, 2019

IV.2. Entités privées

L'importance du secteur privé dans le secteur de la MAPE n'est pas si évidente à saisir du fait de son caractère informel. Cependant de l'analyse de la chaine d'approvisionnement, les acteurs concernés et considérés comme privé sont les artisans miniers eux-mêmes ; les fournisseurs de services, les collecteurs d'or et les comptoirs d'achat, de vente et d'exportation privés d'or et des autres substances précieuses. La participation des entités bancaires dans le sous-secteur de la MAPE reste à désirer ; ce sont les acheteurs d'or qui sont les principales sources de financement moyennant divers accords portant généralement sur

la fourniture du métal jaune. Notons cependant, l'existence des institutions de microfinance (IMF) dans les zones rurales généralement éloignées des institutions bancaires situées en zones urbaines. Ces IMFs offrent des produits et services financiers conçus pour les communautés rurales excluent du système financier bancaires.

Ces dernières sont une opportunité de transposer ce système aux acteurs de la MAPE pour une inclusion financière qui permettra à ces derniers de développer une économie solidaire à travers l'octroi de micro-crédits et la mobilisation de l'épargne pour renforcer leurs activités ou développer des activités génératrices de revenus (AGR).

IV.3. La société civile

Le secteur de la MAPE est de type transversal touchant plusieurs domaines à la fois. Il s'agit en particulier du domaine environnemental (faune, flore, gestion de l'eau) et d'autres thématiques telles que les droits humains, la santé et sécurité au travail. Un panier d'organisations telles que les associations et ONG s'intéressent au sous-secteur de la MAPE selon des thématiques différentes mais transversales. À titre d'exemple, nous pouvons citer :

- Alliance pour une Mine Responsable (ARM);
- Artisanal Gold Council (AGC);
- Association des Femmes du secteur Minier du Burkina (AFEMIB);
- Terre des Hommes (TDH);
- Fondation pour l'éducation et la coopération (EDUCO);
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI);
- Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE);

S'agissant des organisations de types associative, initiatives propres aux artisans miniers ; nous pouvons les faitières d'artisans miniers suivants : :

- L'Union Nationale des Associations des Artisans Miniers du Burkina (UNAAM-B)
- Le Syndicat National des Exploitants Miniers Artisanaux du Burkina (SYNEMAB)

D'autres associations se créent à l'initiative des artisans miniers de certains sites et en particulier quelques sites des régions d'intervention du projet Sanu Kura.

V. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ACTEURS ET PROCESSUS EN RELATION AVEC LE GROUPE MAPE CIBLE

Avant de décrire la chaine d'approvisionnement interne à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, il convient de clarifier les acteurs composant cette chaine et décrire leurs interactions. Au cours de cette étude, ces acteurs ont fait l'objet d'entrevues afin de mieux comprendre la dynamique de la MAPE.

Les personnes exerçant dans le secteur de la MAPE sont de catégories diverses. On distingue les acteurs exerçant dans l'extraction du minerai, ceux exerçant dans le traitement du minerai et ceux chargés de collectés l'or sur le site d'exploitation. A ces acteurs principaux, on distingue des acteurs annexes facilitant l'interaction entre les maillons de la chaine d'approvisionnement et ceux travaillant dans les activités diverses qualifié de commerce général sur le site.

V.1. Les acteurs du maillon de la chaine d'extraction de minerai

Cette catégorie d'acteurs est constituée est généralement des propriétaires de puits d'extraction. Les propriétaires de puits sont assimilés aux producteurs artisanaux dans le cadre de cette étude. Ils acquièrent le droit de posséder des surfaces sur le site d'extraction en contrepartie de frais d'octroi et l'acceptation des accords établis avec les propriétaires terriens du village. Par contre sur d'autres sites, il n'existe pas de frais d'octroi à payer pour la possession d'un puit d'extraction mais les conditions spécifiques existante avec les propriétaires terriens sont inévitables. Cette condition s'applique une fois le minerai obtenu par le propriétaire du puit. Ces frais d'octroi pour un puit d'extraction sont en moyenne de vingt-cinq milles (25000) francs CFA et la rémunération du propriétaire est en moyenne de deux (2) sacs sur dix (10) sacs de minerai brut extrait.

Les propriétaires terriens ne font pas généralement le fonçage du puit d'extraction; ils emploient une équipe de creuseurs qui, à l'aide d'un système rotatif assure le fonçage des puits. Ils forment des groupes sur le site d'extraction et se relaient par équipe après 12 heures

de travail. Le travail est manuel et les principaux outils utilisés sont des pioches, des barre-àmines, des pelles, des poulies manuelles, des bois pour le soutènement des puits, des pompes, des compresseurs d'air et des systèmes de ventilation. Ces derniers, en plus du fonçage, sont chargés du conditionnement du minerai par sac voire le transport du minerai et son stockage avant le traitement. Leur rémunération est fonction du minerai brut extrait. Le principe de répartition est basé sur le fifty-fifty (moitié-moitié) et le propriétaire du puit d'extraction est chargé de satisfaire les besoins en alimentation, en logement et en santé de son équipe de creuseurs.

Le nombre de creuseurs est fonction de la profondeur du puit d'extraction et de sa teneur en minerai. Pour notre zone d'intérêt, le nombre minimal constaté est de cinq (5) et au maximum de vingt (20) employés par puit d'extraction selon l'ampleur de l'activité.

En plus des creuseurs, les propriétaires de puits d'extraction louent souvent les services d'autres acteurs en fonction du type de roche et l'avancée de son activité d'exploitation. Ce sont les acteurs de soutènement du puits (appelés couramment les calleurs) et les dynamiteurs (désignés le plus souvent par le terme « faraway »).

Les artisans miniers ou encore les producteurs artisanaux sont classés dans la catégorie des exploitants par la législation minière. Ainsi pour toute personne désirant exercer dans la MAPE est soumis à l'article 5 du décret 1017 qui stipule que : « toute personne physique désireuse d'entreprendre une activité dans le domaine de l'exploitation minière artisanale, doit être détentrice d'une carte d'artisan minier délivrée par l'ANEEMAS ». Cependant, le constat fait auprès de ces acteurs fait état de non connaissance de cette disposition par la majorité des artisans miniers et par conséquent rend difficile la détermination de la population minière artisanale et à petite échelle par maillon de la chaine.

V.2. Les acteurs du maillon de la chaine de traitement du minerai

Les usines de traitement sont constituées de plusieurs acteurs en fonction du besoin des artisans miniers. Les activités de traitement sont entre autres la communition qui consiste au concassage puis au broyage du minerai ; la gravimétrie qui consiste à la concentration de l'or à travers des procédés faisant usage d'une grande quantité d'eau et de produits chimiques

tels que le mercure et le cyanure et la fonte qui permet de débarrasser l'or de ses impuretés et le conditionnement en lingots pour la commercialisation. De ces activités, nous distinguons donc ce maillon de traitement : des concasseurs, des broyeurs, des laveu.ses.rs de minerai, etc...

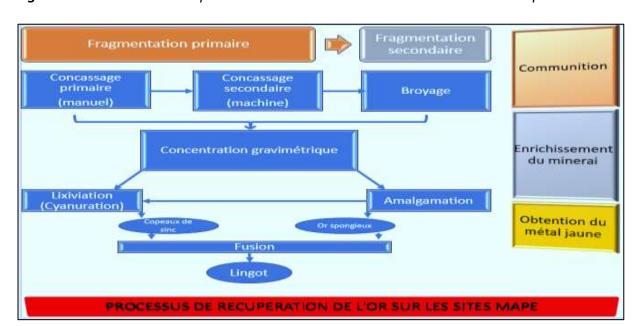


Figure 10: Processus de récupération de l'or sur les sites miniers artisanaux et à petite échelle

S'agissant de l'activité de fragmentation primaire (concassage), elle consiste à réduire la dimension du minerai pour faciliter le broyage. Pour quelques rares sites des machines sont utilisées pour la fragmentation connue sous le nom de concasseur à mâchoires mais sur la plupart des sites, elle se fait manuellement. Au préalable, le minerai est conditionné dans des sacs de 50kg pour un poids estimé à 150kg. Le coût de du concassage varie d'un site à un autre et se situe à un prix minimal de 1000 F CFA et à un prix maximal de 1500 FCFA par sac de minerai concassé. Les outils utilisés dans le concassage manuel sont des marteaux assistés des blocs de roche comme support de socle-bâche et ceux utilisés en compléments du concasseur à mâchoires sont des pelles, des brouettes, des outils de mesures tels que les récipients (seau, plat, etc...). Il est à souligner que les femmes aussi exercent cette activité de concassage sur certains sites. Selon la dureté de la roche à concasser, le temps mis pour concasser un sac de minerai varie entre une heure (1h) et huit heures (8h) de temps et est fonction de la capacité

physique du concasseur ; et ne dure que dix (10) minutes au maximum pour le concasseur à mâchoire.

La fragmentation secondaire ou encore le broyage du minerai concassé s'effectue à l'aide d'un broyeur à boulets ou à marteaux, et à l'aide des moulins. Ainsi pour le broyeur à boulets, le minerai concassé est alimenté dans le bol contenant des boulets, le système de rotation accélère la fragmentation du minerai qui devient fin au bout d'une heure de fonctionnement. Quant au broyage à meules modifiés appelés « moulins » ; le broyage s'effectue en deux étapes : On assiste à un broyage primaire où le minerai concassé est passé à travers un broyeur à marteau qui produit une dimension peu grossière, puis à un broyage secondaire qui récupère le produit du broyage primaire dans le broyeur à meules modifié pour la production du minerai fin. Pour ce service de broyage du minerai concassé, les artisans miniers payent entre 8 000 et 15 000 francs CFA pour un sac de minerai pesant 150 kg.

Pour la valorisation physique du minerai, les procédés sont quasiment les mêmes pour tous les sites. Tributaire d'eau et de produits chimiques tels que le mercure ; l'outil phare est la table dormante. Cette table est constituée d'une planche en bois et en métal, des barriques pour la rétention d'eau, des tamis, une crêpière (batée), d'un tapis(moquette), d'une pelle et d'un ensemble de récipient de stockage.

La gravimétrie s'effectue par lavage du minerai broyé (pulpe) qui capte la poudre d'or ou les grains. Une fois recueilli, l'amalgame d'or et de mercure est obtenu par sa mise en contact prolongé du mercure. L'amalgame obtenue est brûlé jusqu'à évaporation du mercure pour obtenir de l'or concentré.

De l'échantillon enquêté sur le processus de récupération d'or, deux types sont les plus utilisés par les usines de traitement. Il s'agit de la concentration gravimétrique et de la cyanuration qui nécessite respectivement du mercure et du cyanure. Il arrive que les artisans miniers utilisent simultanément ces deux techniques ; c'est d'ailleurs le processus le plus sollicité par les artisans miniers.

La figure ci-dessous illustre le récapitulatif du processus de récupération d'or utilisé auprès des acteurs consultés :

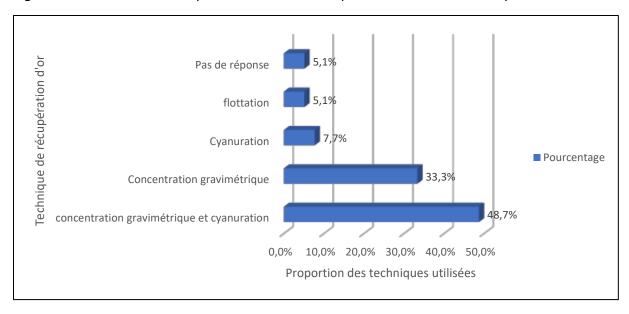


Figure 11: Processus de récupération d'or dans l'exploitation artisanale et à petite échelle

Sources : Construit à partir des données terrains

De la capacité de traitement du minerai sur les sites d'exploitation visités, le nombre de sac de minerai traité par jour est de deux (2) sacs par jour au minimum et de sept (7) sacs au maximum. Le traitement d'un sac de minerai pesant 150kg coûte au minimum 7450 francs CFA et en moyenne 11 625 francs CFA.

Tableau 3: Estimation des dépenses à effectuer pour le traitement d'un sac de minerai

Désignation	Prix minimum/sac	Prix maximum /sac
Frais de concassage	1000	1500
Frais de broyage	5000	10000
Achat d'eau	750	1600
Achat de mercure	500	2500
Achat de détergent	200	200
Frais de lavage (en nature)	Rejets miniers	
Total Général	7450	15800

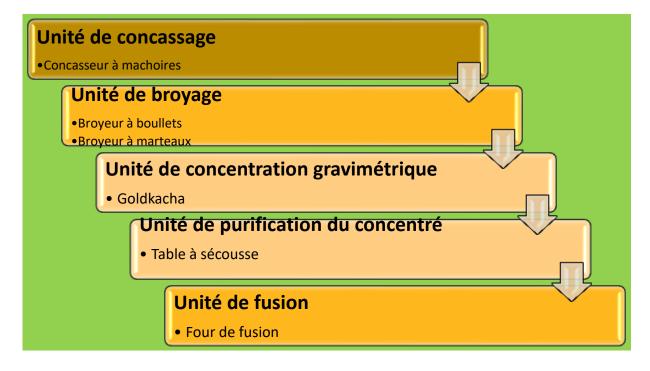
La mise en place d'une unité de traitement varie selon le service fourni sur le site d'exploitation. L'installation de ces petites unités de traitement varient selon les prestations de services offertes (concassage, broyage et de lavage de minerai (amalgameurs)). La principale infrastructure est de type Hangar (en bois, et en matériaux définitifs : tubes et tôles) sur l'ensemble des sites. Une estimation des coûts d'installation pour les broyeurs et les amalgameurs se présente comme suit :

Tableau 4 : Estimation du coût d'installation (lavage de minerai)

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant	Observations
Frais d'installation	1	25000	25000	Varient selon les zones
Hangar	1	50000	50000	
Tapis	3	2000	6000	
Sluice	1	12500	12500	
Bassines	Ff	30000	30000	Petites, moyennes et grandes
Tamis (savonnière)	2	500	1000	
Barriques	2	6500	13000	
Poêle	1	2500	2500	
Total Général			140000	

Notons que sur quelques sites retenus pour l'analyse de la chaine d'approvisionnement, notamment ceux de Bepoidyr et Guido dans le Centre-Ouest et celui de Memer dans le Sud-Ouest, l'Alliance pour une Mine Responsable a mis à la disposition des artisans miniers une plateforme de traitement de l'or sans mercure. Cette plateforme regroupe tout le processus de traitement et de récupération de l'or. Elle est composée d'une unité de concassage du minerai, d'une unité de broyage du minerai concassé, d'une unité de concentration de l'or et d'une unité de fusion.

Figure 12: Plateforme de traitement du minerai sans mercure proposé par ARM



Source: Protocole technique/Projet Sanu kura-ARM

V.3. Les acteurs du maillon de commercialisation d'or

La chaine de commercialisation de l'or est structurée par deux acteurs clés que sont les collecteurs d'or et les comptoirs d'achats, de vente, et d'exportations d'or. Les collecteurs d'or sont installés sur les sites d'exploitations artisanales et à petite échelle et sont chargés d'acheter l'or produit sur le site. Ils constituent le principal canal entre les producteurs artisanaux et les comptoirs d'achats, de vente et d'exportations des substances précieuses. Ils sont chargés de collecter l'or au niveau des sites d'exploitation puis à assurer son acheminement en ville (au niveau des comptoirs). Il est à noter que les collecteurs d'or sont installés à leur propre compte et d'autres exercent sous la tutelle des comptoirs d'achat et de vente. Outre la collecte d'or, ces acteurs de la chaine de commercialisation offrent des services divers aux artisans miniers. Ces services concernent le préfinancement des activités d'extraction et de traitement du minerai moyennant un accord de vente d'or à l'acheteur à l'obtention après déduction faite des charges supportées en guise d'avance ou de crédit. Le nombre d'acheteurs locaux varie par site ne pourrait excéder cinq (5) dans certains et plus dans d'autre.

S'agissant des relations entre les acheteurs locaux et leurs principaux clients, bon nombre n'ont pas voulu se prononcer. En témoigne le graphique suivant sur lequel on constate que 83% de ces acteurs n'ont pas répondu à la question.

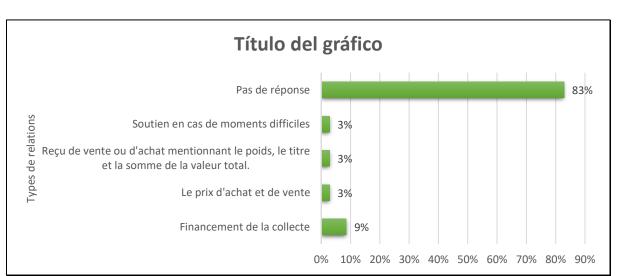


Figure 13: Relations entre producteurs artisanaux et acheteurs d'or sur le site

Sources : Construit à partir des données terrains

V.4. Les acteurs annexes et activités diverses

Comme mentionné plus haut, l'équipe de creuseurs s'occupent des tâches connexes liées à

l'activité d'extraction du minerai. Font partie intégrante de ces tâches, le conditionnement, le

transport et le stockage du minerai, sous la surveillance d'un chef d'équipe/de groupe.

Néanmoins des prestataires existent sur les sites et sous-traitent pour le port du minerai hors

du site d'extraction à l'aide de charrettes et de tricycles moyennant une contrepartie

financière. Selon l'état du tricycle et de la voie, il peut transporter au minimum 6 sacs de

minerai et au maximum 12 sacs de minerai soit respectivement 900 kilogrammes et 1800

kilogrammes par voyage à raison de 500 FCFA l'unité.

Les activités diverses concernent l'économie locale créé par la présence des exploitant.es.s

sur le site d'exploitation. Cette présence profite à bons nombres d'acteurs qui conduisent des

activités génératrices de revenus sur le site. Ce sont : les restaura. trices. teurs, les boutiques

de commerce général, les réparateurs d'engins, etc...

4.1. Détenteurs miniers et / ou propriétaires terriens.

Les acteurs miniers sont regroupés en plusieurs catégories en fonction du rôle et des droits

de chacun. Parmi ces catégories il y a les détenteurs de titres miniers et les propriétaires

terriens. Les propriétaires terriens ont le droit sur la terre, ce droit allie aussi bien le coutumier

et l'administratif. Les terres initialement affectées aux activités agricoles font l'objet de

convoitise pour le développement ou l'extension des activités minières artisanales et à petite

échelle. Cette convoitise est souvent cause de conflits entre artisans miniers et populations

autochtones lorsque l'approche n'est pas consensuelle. L'acceptation de l'activité minière par

les propriétaires terriens est conditionnée par le paiement de taxes tacites variant de 25 000

à 100 000 francs CFA par puit. Certains opte pour une part dans la production de minerai issue

des puits foncés sur leurs lopins de terre. Il leur revient lors du partage un sac sur dix extraits

dans chaque puits.

La seconde catégorie d'acteurs susmentionnée, reste faible en terme d'effectif car la plupart

des responsables de sites ne sont pas officiellement reconnus par l'administration minière.

80% des sites miniers artisanaux et à petite échelle bénéficiaires du projet Sanu Kura ne font pas l'objet d'autorisation d'exploitation artisanale (AEA) ni de convention. Au niveau national les chiffres sont plus alarmant. Car sur les 800 sites miniers artisanaux et à petite échelle répertoriés dans le rapport Effigis, seulement une vingtaine font l'objet d'une autorisation administrative, soit 2,5%.

L'interaction entre ces deux catégories d'acteurs donne naissance à des frictions qui aboutissent souvent à des tensions sociales. Malheureusement, tensions mal gérées sont la cause de plusieurs dégâts matériels et humains.

4.2. Usine de traitement

L'usine de traitement dans la MAPE est représentée par un espace qui regroupe plusieurs prestataires de services comprenant les détenteurs de machines (concasseurs, broyeurs), détenteurs et détentrices de hangars de lavage du minerai. La zone d'extraction est généralement distincte de la zone de traitement communément appelé le "Yaar". Le minerai conditionné dans des sacs sont envoyés des détenteurs de concasseurs ou concassés à la main. Avant le lavage au sluice, le minerai concassé est envoyé dans une unité de broyage gérée par un prestataire de service. Après la concentration au sluice, une amalgamation au mercure est faite afin d'obtenir de l'or spongieux. Cet or est ensuite présenté aux collecteurs pour achat après que celui-ci ait chauffé l'or afin de le réduire du mercure qu'il contient.

Une autre unité de traitement spécifiquement dédiée aux rejets est installée à quelques kilomètres du "Yaar" ou aux extrémités de certains sites permet de récupérer par cyanuration la quantité d'or qui a échappée au prestataire l'or du lavage au sluice. C'est une activité proscrite par la loi dans le processus de traitement du minerai dans la mine artisanale. Cette pratique est devenue récurrente dans la MAPE, elle est quasi-indispensable de nos jours dans le processus de traitement du minerai.

V.5. Localisation de l'or dans la municipalité

Le minerai est traité sur place au niveau des sites d'exploitation et les acheteurs locaux achètent directement auprès des artisans miniers. Les acheteurs locaux aussi appelés collecteurs sont de deux types. Il y a des collecteurs locaux qui travaillent pour le compte de

gros comptoirs basés à Ouagadougou ou à Bobo-Dioulasso et la seconde catégorie compte les collecteurs indépendants. L'or collecté sur les sites est soit spongieux ou en poudre. Avant que l'or collecté ne soit envoyé dans les grandes capitales il est transformé en de petits lingots au niveau de fontes situées dans les capitales départementales ou régionales. Comme le montre la figure 14 suivante, 80% de l'or est vendu sur le site. On constate cependant un mutisme chez certains acteurs qui ont préféré ne pas communiquer ne pas donner d'informations sur leurs lieux d'achats et de vente d'or.

La figure 15 quant à elle montre que la majorité des collecteurs locaux (plus de 60%) revendent l'or collé sur les sites en milieu urbain. Cependant certains collecteurs revendent leur stock collecté à l'extérieur.

Figure 14 : Lieu de vente des producteurs artisanaux

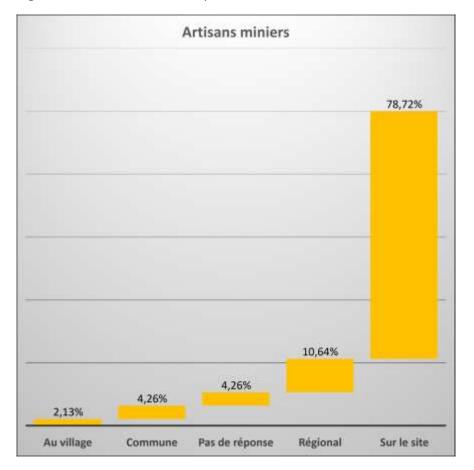
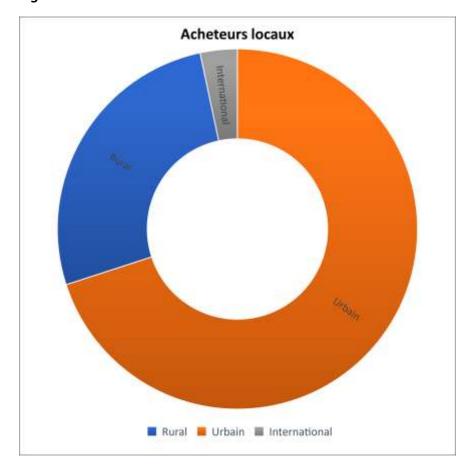


Figure 15 : Lieux de vente des collecteurs locaux



VI. ANALYSE PRELIMINAIRE DES REVENUS ET DES COUTS

Cette section a été construite à partir des données d'enquête-terrain recueillies auprès des producteurs artisanaux, des acheteurs locaux et des usines de traitement. Il faut noter que pour les usines de traitement, il n'en existe pas sur les différents sites concernés par l'enquête. Cependant, il en existe une diversité d'acteurs travaillant séparément sur le long de la chaine de traitement. Ils sont complémentaires pour l'obtention du métal précieux. Il s'agit des acteurs de fragmentation de la roche (concasseurs et broyeurs); des acteurs de la concentration (laveurs/laveuses); et ceux de la fusion (les affineurs d'or).

VI.1. Production estimée et/ou projetée

Le contexte de la MAPE dans la zone d'intérêt rend difficile une estimation de la production d'or. En effet, la traçabilité de la production d'or se fait au dernier maillon de la chaine d'approvisionnement à savoir la commercialisation. Aussi, la quantité d'or est fonction du type de filon et de sa teneur ; ce qui rend difficile une estimation de la production telle qu'on la connait dans le domaine agricole ou avicole. La complexité de cette activité réside dans son aspect aléatoire car les producteurs artisanaux ne disposent pas des données géologiques de leur site d'exploitation dans la MAPE.

Le système qui permet de recueillir les données de la MAPE était assuré par le Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux (CBMP) créé en 1986 puis liquidé en 2006. De cette liquidation ; le secteur est resté plus d'une décennie sans accompagnement, ni encadrement jusqu'à la création de l'ANEEMAS à partir de 2015 dont l'effectivité s'est matérialisée en 2018.

Néanmoins des données recueillies dans les annuaires statistiques, les rapports d'ITIE et certains rapports de l'IIED, la production retracée des années 1986 à nos jours s'articulent comme suit :

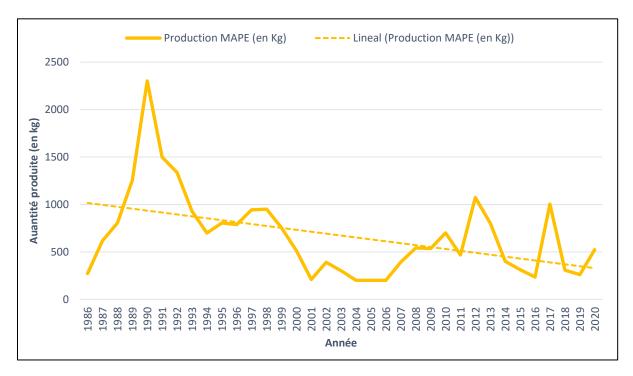


Figure 16 : Quantité d'or produite dans la MAPE de 1986 à 2020

L'une des principales raisons de la difficulté de l'estimation de la production et de la tenue d'un registre de production est l'analphabétisme des acteurs à la base; i.e. les artisans miniers. La majorité ne sait ni lire, ni écrire; donc difficile de disposer d'un document de planification et de suivi des réalisations de l'extraction jusqu'à la commercialisation.

Il s'agit ici, d'avoir une idée de la quantité d'or obtenue après le traitement d'un sac de minerai. De l'analyse des données, il ressort que pour un sac de minerai d'une masse de 150 kilogrammes, la quantité minimale d'or récupéré se situe entre zéro (0) et 1,5 grammes selon la teneur pour une quantité maximale allant de 0,5 gramme à 10 grammes. La figure suivante illustre les possibilités d'or récupéré par sac de minerai lors du traitement en fonction de la teneur en or :

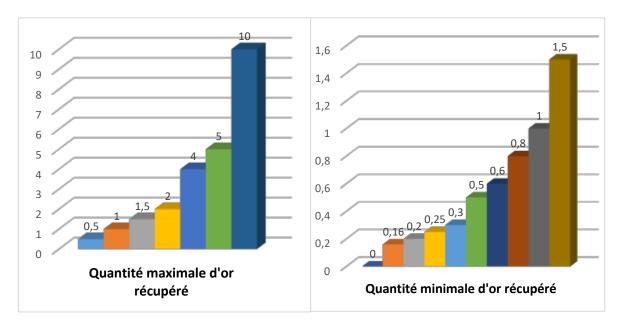


Figure 17: Quantité d'or récupéré après le traitement du minerai

Source : Données de terrain

V1.1 Temps de travail dans la MAPE

Le temps de travail consacré à l'exploitation artisanale dans les trois régions sont quasiment similaires. Des acteurs approchés, il ressort que les producteurs artisanaux consacrent cinq (5) à sept (7) jours à l'activité. Le nombre d'heures par jour dédié à cette activité est au moins dix heures (10h) pouvant atteindre 24 heures. Des données récoltées, il ressort que près de 94% des producteurs artisanaux travaillent six jours dans la semaine ; et par jour, plus de 76% des acteurs travaillent 24 heures sur 24. Cependant pour ceux qui y consacrent 12 heures de temps de travail par jour dans la MAPE se relaient par équipe. Ainsi, chaque équipe fait 12 heures de travail et prend une pause.

Les figures suivantes illustrent le temps consacré à l'exploitation artisanale :

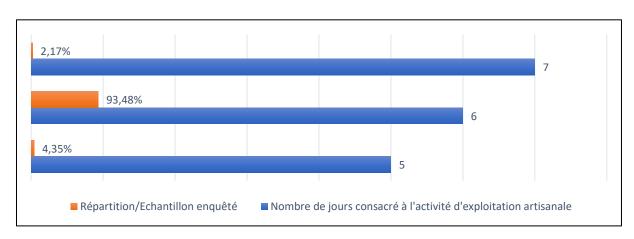
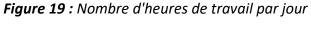


Figure 18 : Nombre de jours consacrés à l'exploitation artisanale dans les trois régions

Source : Données de terrain

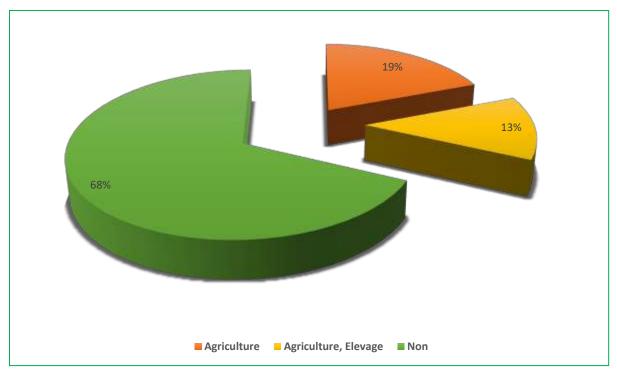




Source : Données de terrain

Outre le temps consacré à l'exploitation artisanale et à petite échelle, nous avons aussi constaté que certains artisans miniers affectent une partie de leur temps de travail à d'autres activités complémentaires dans une dynamique de diversification de leur revenu. De la figure ci-dessous, nous remarquons que l'agriculture et l'élevage sont les activités menées en parallèle par les artisans miniers. Cela montre donc l'intérêt de ces acteurs à réinvestir leurs gains dans le secteur agricole étant donné que le métal précieux est une ressource non

renouvelable et qu'il devient de plus en plus couteux en termes d'investissement du fait de son caractère aléatoire. De l'échantillon enquêté, 68% des acteurs exercent uniquement dans l'exploitation artisanale et à petite échelle et 32% s'adonnent au secteur agricole en plus de cette activité. La figure suivante illustre les activités complémentaires exercées par certains *Figure 20 : Les types d'activités parallèles menées par les artisans miniers*



artisans miniers:

6.1.1. Fréquence de vente

Les collecteurs locaux, chargés d'acheter l'or sur les sites artisanaux sont soumis à la détention d'un document d'identification intitulé carte d'artisan minier « collecteur d'or et des autres substances précieuses ». Ce document fait office de laisser-passer est soumis à une règlementation et son acquisition est lié à des frais d'octroi s'élevant à cent miles (100 000) francs CFA auprès de l'agence gouvernementale (ANEEMAS).

Ces collecteurs d'or ont des fréquences de vente différentes d'un site à un autre selon la disponibilité de l'or. Suivant les données d'enquêtes, la fréquence de vente est difficile à déterminer avec exactitude. Néanmoins, sur l'ensembles des sites parcourus, les fréquences de vente vont d'une semaine à trois semaines et selon la disponibilité du métal jaune auprès des producteurs artisanaux. Comme le montre la figure ci-dessous, près de la moitié des

acteurs n'ont pas un calendrier fixe et vend selon la disponibilité de l'or à leur niveau et de leur pouvoir d'achat.

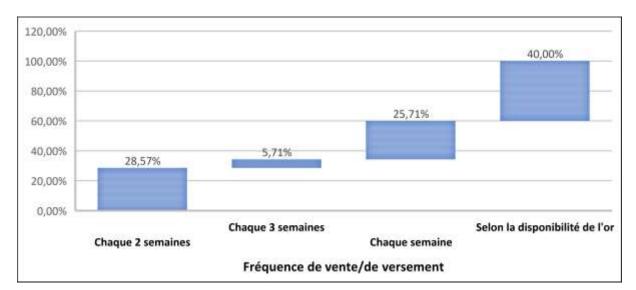
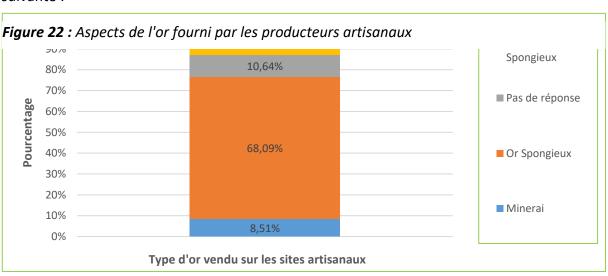


Figure 21: Fréquence de vente/de versement d'or sur les sites

VI.2. Analyse des prix

6.2.1. Formes de rémunération des artisans miniers et caractéristiques de l'or requis par les acheteurs pour l'achat

Les caractéristiques de l'or requis fourni par les producteurs artisanaux aux acheteurs sont de deux types : le minerai et l'or spongieux. Il est à souligner que certains vendent à la fois les deux types simultanément tandis que d'autres vendent uniquement l'or spongieux. Faible, est la proportion des artisans miniers vendant le minerai uniquement comme l'illustre la figure suivante :



Source: Construit à partir des données d'enquêtes

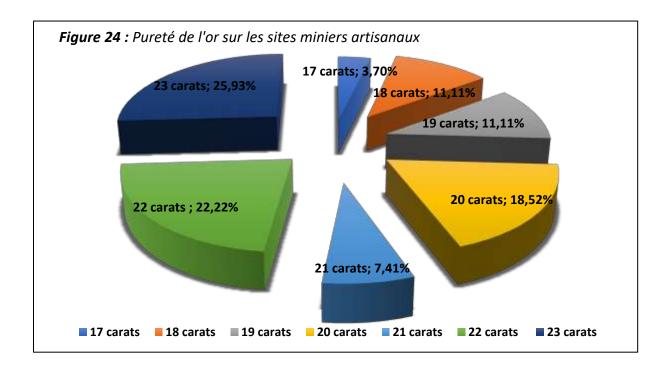
Quant à la détermination de la pureté de l'or, principal déterminant du prix de l'or; il est obtenu selon trois (3) procédés (La couleur de l'or, à l'aide d'une machine et auprès de l'acheteur) tel que décrit dans la figure ci-dessous sur l'ensemble des sites miniers artisanaux enquêtés. Mais la détermination du caratage de l'or par les producteurs artisanaux est beaucoup plus dépendant de l'acheteur. La détermination de la pureté de l'or étant communiqué la plupart du temps par les acheteurs locaux comme le montre le graphique ci-dessus, les degrés de pureté recueillies auprès d'eux sont les suivants :

A l'aide d'une 63,83% machine 70,00% 60,00% 34,04% 50,00% ■ Fixé par l'acheteur 40,00% 30,00% 20,00% 2,13% Par la couleur 10,00% 0,00%

Figure 23 : Processus de détermination de la pureté de l'or sur les sites miniers artisanaux

Source : Construit à partir des données d'enquêtes

S'agissant du degré de pureté de l'or sur les sites analysés, il varie d'un site à un autre. On retrouve de l'or avec un caratage allant de 17 à 23 sur l'ensemble des trois régions. Nous constatons après analyse des données recueillies, que la proportion du caratage de l'or se situant entre 20 et 23 représente 74% de l'échantillon enquêté et de 26% pour la proportion du caratage en dessous de 20 Carats. La figure ci-dessous illustre les différents degrés de pureté d'or sur les sites miniers artisanaux :



6.2.2. Prix, modes de paiement, services proposés par les acheteurs et documents requis pour l'achat d'or

Les prix proposés par les acheteurs d'or aux artisans miniers sont disparates d'un site à un autre car dépendant du degré de pureté de l'or. Le mode de paiement est toujours en espèce et fonction des accords préalables fixés avec l'acheteur. Ces accords sont majoritairement des services de préfinancements des activités d'extraction et de traitement du minerai. Ils sont verbaux et ce, sur quoi portent ces accords, sont en général des conditions d'achats d'or. Ces conditions d'achats n'ont pas été énumérés par les enquêtés.

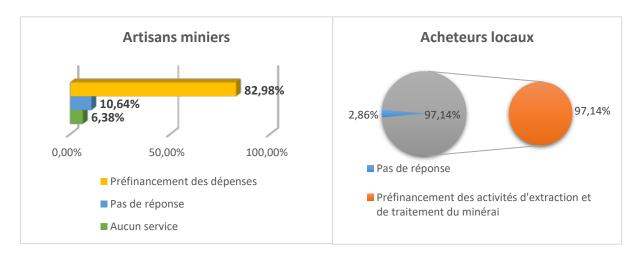
En ce qui concerne les documents requis pour l'achat de l'or, nous avons constaté que la plupart des acteurs assigné en guise de passerelle entre l'artisan minier et les acteurs au dernier kilomètre du maillon de la commercialisation de l'or au niveau national n'y accordent pas une attention particulière.

Les prix du gramme d'or proposé par les différents acteurs de la chaine d'approvisionnement diffèrent d'un site à un autre et dépendent du degré de pureté de l'or. Des données collectées, nous avons reçus les prix suivants :

Site	Pureté de l'or	Prix de vente des producteurs artisanaux		Prix offerts acheteurs lo		Prix de revente des acheteurs locaux		
	Carats	Min Max		Min	Max	Min	Max	
			Centre-	Nord				
Konwoumlougou	22	32000	35000	30000	35000	37000	39000	
Konwoumougou	23	32000	35000	35000	35000	39500	39500	
Pagdin	19	32000	32000	22000	22000	25000	25000	
Pagdin	22	32000	32000	28500	28500	36500	36500	
Zodma	23	27500	37500	20000	35000	30000	37000	
			Centre-	Ouest				
Bepoidyr	23	24000	25000	24000	25000	25000	30000	
Guido	22	24000	25000	25000	25000	26000	26500	
Poa	21	25000	29500	25000	25000	28000	28000	
Sud-Ouest								
Memer	18	24000	25000	Non fourni	Non fourni	28000	29000	
	20	24000	25000	Non fourni	Non fourni	28500	29500	
Ourbi	18-20	24000	25000	24000	24000	29000	29000	

Quant au mode de paiement, l'espèce est privilégiée par les producteurs artisanaux. Il est à noter que pour les cas où les producteurs artisanaux ont sollicité l'appui des acheteurs locaux pour les dépenses d'extraction ; le montant engagé est défalqué du prix total de l'or vendu et le reliquat est remis à ces derniers en guise de paiement.

Figure 25 : Services offerts par les acheteurs sur les sites artisanaux



6.2.3. Pourcentage du prix de référence (LBMA) reçu par les acteurs de la chaine d'approvisionnement

La période considérée pour comparer les prix reçus par les artisans miniers et les acheteurs locaux par rapport au prix LBMA en AM est de quatre mois c'est-à-dire du 01 avril au 30 juillet 2021. Ainsi les différents types de prix considérés se présentent comme suit :

Tableau 5 : Prix LBMA de l'or (en once et par gramme)

Désignation	Prix de l'once (En euro)	Prix de l'once (En FCFA)	Prix du gramme (En euro)	Prix du gramme (En FCFA)
Prix Moyen	1510,463	990799	53,279	34948,819
Prix Minimal	1451,780	952305,3	51,209	33591,014
Prix Maximal	1558,970	1022617	54,990	36071,156

Source: LBMA Gold, AM 2021

La comparaison des prix LBMA au gramme ainsi que les prix reçus par les artisans miniers et les acheteurs locaux présente une très grande divergence. En effet, nous constations que dans les régions du Centre-Ouest et du Sud-ouest, les prix reçus par les producteurs artisanaux en fonction du degré de pureté l'or se situe entre 73% et 93% du prix LBMA. Quant à celui du Centre-Nord, une particularité se dégage sur certains sites en l'occurrence celui de Konwoumlougou et de Pagdin où les prix reçus selon le caratage par les producteurs artisanaux sont supérieur au prix LBMA et vont jusqu'à 116% de ce prix.

En ce qui concerne les acheteurs locaux, les prix reçus dans la zone d'intérêt vont de 82% à 119% du prix LBMA. C'est le cas par exemple du site de Konwoumlougou où le prix moyen du gramme d'or peut atteindre 38000 francs CFA pour une pureté de 22 carats or le prix LBMA pris aux mêmes caractéristiques s'élève à 32036 francs CFA.

Tableau 6 : Prix du gramme d'or des sites miniers artisanaux par rapport au prix LBMA

Site	Pureté de l'or	Prix de vente des producteurs artisanaux (PA)	Prix LBMA	% du prix LBMA reçu par les PA	Ecart	Prix offerts par les acheteurs locaux	Prix LBMA	% du prix LBMA offert par les acheteurs locaux	Ecart	Prix de revente des acheteurs locaux	Prix LBMA	% du prix LBMA reçu par les acheteurs locaux	Ecart
	Carats	Prix moyen	Prix moyen	Taux		Prix moyen	Prix moyen	Taux		Prix moyen	Prix moyen	Taux	
						Centre-No	ord						
Konwoumlougou	22	33500	32038	105%	-1464	32500	32036	101%	-464	38000	32036	119%	-5964
Konwoumougou	23	33500	33493	100%	-7	35000	33493	105%	-1507	39500	33493	118%	-6007
Pagdin	19	32000	27668	116%	-4332	22000	27668	80%	5668	25000	27668	90%	2668
ragam	22	32000	32036	100%	36	28500	32036	89%	3536	36500	32036	114%	-4464
Zodma	23	32500	33493	97%	993	27500	33493	82%	5993	33500	33493	100%	-7
				T		Centre-Ou	est			T	l		
Bepoidyr	23	24500	33493	73%	8992.618	24500	33493	73%	8993	27500	33493	82%	5993
Guido	22	24500	32036	76%	7536.417	25000	32036	78%	7036	26250	32036	82%	5786
Poa	21	27250	30580	89%	3330.217	25000	30580	82%	5580	28000	30580	92%	2580
Sud-Ouest													
Memer	18	24500	26212	93%	1712	-	26212	-	-	28500	26212	109%	-2288
ciiici	20	24500	29124	84%	4624	-	29124	-	-	29000	29124	100%	124
Ourbi	18-20	24500	27668	89%	3168	24000	27668	87%	3668	29000	27668	105%	-1332

Source : construit à partir des données d'enquêtes et du prix LBMA Gold 2021

Quant à ceux des comptoirs d'achats, de vente et d'exportations, les prix se présentent comme suit :

Comparé au prix LBMA, nous constatons que les prix communiqués par les comptoirs sont inférieurs à ceux communiqués par les producteurs artisanaux et les collecteurs d'or. La marge ainsi obtenue est estimée à 5% du prix LBMA sans la prise en compte des dépenses secondaires engendrées par le processus d'achat et d'exportation de l'or.

Tableau 7 : Estimation du prix d'achat offert par les comptoirs d'achats et de vente en prix LBMA

Degré de Pureté/ Carats	Prix d'achat / gramme	Prix LBMA minimum/ gramme	% par rapport au prix LBMA
20	26500	27993	95%
21	27900	29392	95%
22	29200	30792	95%
23	30500	32191	95%

Source : Atelier d'échange avec les comptoirs d'or (Prix à la date du 31/07/2021) et prix LBMA Gold 2021

VI.3. Coûts et dépenses impliqués dans chacun des processus identifiés

Les principaux coûts supportés par les artisans miniers, peuvent se résumer en deux grandes catégories à savoir les dépenses d'installations et les dépenses d'exploitations :

 Les dépenses d'installations 	 Frais d'obtention d'un espace (varie d'un site à un autre) Acquisition du matériel (pioches, pelles, poulie, cordes, torches, marteaux, burin, équipements d'aérations, motopompe et accessoires, etc) Recrutement du personnel
2. Les dépenses d'exploitations	 Prise en charge du personnel (alimentations, soins médicaux, etc) Achat du bois pour soutènement du puit d'extraction Frais de soutènement et de carburant Frais de traitement du minerai Frais de communication et taxes

Pour ce qui est dépenses quotidiennes, il s'agit de la restauration (chaque jour) et l'entretien du matériel (chaque semaine). Après l'obtention du minerai s'en suit les dépenses de concassages et de broyage du minerai. Le lavage s'effectue généralement par le personnel employé. Les dépenses mensuelles moyennes varient de 28 800 FCFA à 650 000 FCFA selon le niveau d'exploitation pour un coût global de production allant d'un million à dix millions de Francs CFA.

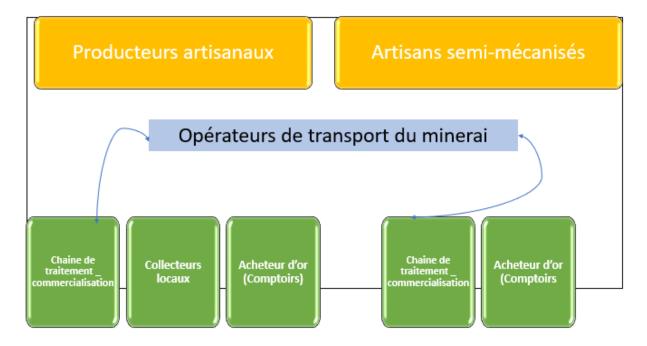
Quant aux acheteurs locaux, les principales dépenses sont : les frais de transport, les frais d'hébergements, la restauration et la communication. Les prix assignés à chaque catégorie de dépenses varient d'une zone à une autre.

VII. CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

VII.1. Graphique de la chaîne d'approvisionnement identifiée

Les acheteurs locaux achètent généralement de l'or directement auprès des producteurs artisanaux qui, à leur tour revendent cet or aux comptoirs d'achats, de ventes et d'exportations de l'or. Les acheteurs locaux agissent souvent sous la supervision de ces comptoirs ou pour leur propre compte avec des clients principaux autre que les comptoirs qui sont couramment appelé "patron". Ils agissement le plus souvent comme des créanciers auprès des propriétaires de puits d'extractions. De l'analyse de cette relation, il ressort que les acteurs opèrent le plus souvent sans les documents officiels exigés dans le cadre de la commercialisation de l'or. Par conséquent, on dira que ces acteurs opèrent dans l'illégalité ou l'informalité les activités contenues dans la chaine d'approvisionnement. Cette chaine est complexe et pleine d'opacité, en ce sens que certains acteurs ont préféré une discrétion sur certaines questions lors de l'enquête terrain.

Tableau 8 . Diagramme de la chaine d'approvisionnement



De l'achat d'or auprès des négociants (collecteurs locaux) installés sur les sites miniers artisanaux, les comptoirs d'achats, de ventes et d'exportations d'or s'approvisionnent aussi auprès d'autres acteurs comme la Brigande Nationale Anti-Fraude de l'or (BNAF) et auprès d'autres comptoirs. Ce sont les comptoirs qui sont habiletés à exporter l'or issu de l'exploitation artisanale et à petite échelle à l'international.

Les dépenses d'exportations sont estimées à environ 1% de la valeur de l'or à exporter. Les principales dépenses dans le processus de vente d'or à l'international sont énumérées comme suit :

Tableau 9 : Estimation des dépenses d'exportation de l'or par les comptoirs

Désignation	Montant (en francs CFA)	Observations		
Taxes d'exportations (1kg)	200000	A payer à l'ANEEMAS		
Frais de prestations par kg	25000	A payer à l'ANEEMAS		
Frais d'analyse	25000	A effectuer au BUMIGEB		
Immatriculation des lingots	2000/lingot	A effectuer au BUMIGEB		
Frais de transit	500000	Forfait auprès d'une société		
		de transit		
Frais de domiciliation	15000	Banque		
Transport + hébergement	Frais variables selon la	Billet d'avion ou frais pour		
	compagnie et le poids de	départ en cargot		
	l'or			
Taxe sur la valeur ajoutée	18%	Direction Général des		
		Impôts		

Toutes ces dépenses liées à l'exportation de l'or sont énormes et sont difficiles à supporter en fonction de la quantité d'or. Il faut donc au minimum dix (10) kilogrammes d'or à l'exportation pour espérer faire un bénéfice sur la vente. Pour une quantité inférieure, ce sera une exportation à perte car les gains ne pourront pas supporter toutes les dépenses à engager.

VI.2. Défis et opportunités identifiés dans la commercialisation

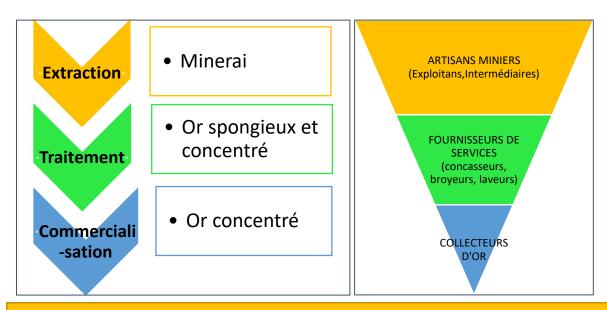
Le système commercial de l'or au Burkina Faso suscite un intérêt particulier dans sa contextualisation au niveau de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle qui s'impose au regard du revenu qu'elle procure et du nombre de personnes grandissant dépendante de cette activité. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent que les dispositions en vigueur ne soient pas adaptées aux réalités de la mine artisanale et à petite échelle. La majorité des acteurs de la chaine et en particulier les comptoirs d'achat, de vente et d'exportations des métaux précieux affirment qu'il est impossible d'exporter de l'or du Burkina sans engranger de perte avec le système existant. Ces conditions peuvent donc entrainer certains acteurs à opérer clandestinement.

Outre la multitude de textes inadaptés qui oppriment le secteur, certains acteurs soulignent aussi la diversité des structures rattachées au système qui augmentent les charges et le temps mis pour réunir toutes les conditions nécessaires à la commercialisation de l'or ; en ce sens que trop d'impôt tue l'impôt.

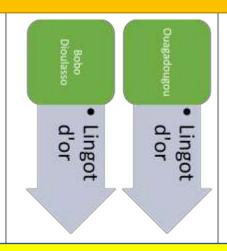
Ainsi, l'une des opportunités pourrait commencer par le regroupement de ces acteurs situés au niveau du maillon de la commercialisation afin d'impulser les acteurs à la base qui bénéficieraient de plus de possibilités pour une meilleure compréhension des besoins et des attentes du marché. S'agissant des acteurs à la base, les documents nécessaires pour exercer l'activité, notamment le titre de collecteur d'or, soumis à la détention d'une carte d'artisan minier collecteur sont quasiment inexistant auprès de ces acteurs. Il en est de même pour les artisans miniers.

Afin de dynamiser le secteur, il serait opportun que les acteurs chargés de l'exportation du métal précieux « renaissent de nouveau ». Il faudrait donc mettre des actions en place qui permettent à ces acteurs d'être plus autonomes et d'accroître leur capacité financière car étant les « banques d'emprunt » des producteurs artisanaux.

VII.3. Proposition d'une nouvelle chaîne d'approvisionnement



COMPTOIRS D'ACHAT, DE VENTE ET D'EXPORTATIONS D'OR



Raffinerie, etc...

Reste du monde

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous pouvons dire que l'analyse préliminaire de la chaine d'approvisionnement a permis d'une part de distinguer les différents acteurs que comporte cette chaine et d'autre part, de comprendre comment ils interagissent afin d'obtenir le métal précieux.

Cette chaine d'approvisionnement concerne l'or tout en mettant en exergue les différents précédés et les types produits issu de chaque maillon jusqu'à l'obtention du produit final.

Les problèmes issus de cette chaine d'approvisionnement se concentre au niveau de chaque maillon. Des progrès ont été enregistrés au vu de la volonté de l'État d'encadrer ce secteur pourvoyeur d'emplois et de revenus. Cependant ; le cadre règlementaire qui régit ce secteur s'avère non adapté pour permettre un développement harmonieux de la mine artisanale et à petite échelle.

L'État, les partenaires techniques et financiers et les associations et ONG devraient travailler en synergie avec les différents acteurs clés du secteur minier artisanal pour trouver une forme organisationnelle adéquate pour chaque maillon de la chaine d'approvisionnement. Cela peut être fortement motivé du fait que l'or constitue le premier produit d'exportation et au vu du nombre de sites miniers artisanaux grandissant et exercé en majorité par les autochtones de chaque localité. ARM dans sa démarche travaille à la création d'une synergie des acteurs de la MAPE autour des enjeux propres à ce sous-secteur.

La production d'un « produit » se réalise quand il existe une demande conséquente de ce produit. Un accent doit donc être mis sur le volet commercialisation afin de susciter la production d'or ; en termes d'organisation, de mécanismes de financement adaptés au besoin du secteur, de mécanismes de production, de mécanismes de commercialisation.

BIBLIOGRAPHIE

- ARM. (2016). Supply chains of artisanal gold in West Africa: The study of the supply chain in two gold producing regions of Burkina Faso and Senegal [version française].
- Bazillier, R. a. (2019). The gold digger and the machine. Evidence on the distributive effect of the artisanal and industrial gold rushes in Burkina Faso. *Journal of Development Economics, Vol 143, No. 102411.*
- Faso, L. B. (2015). Décret n° 2015-1420/PRES-TRANS/ PMMEF/MME du 30 novembre 2015 portant création de l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitation Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS).
- Faso, L. B. (2015). Loi N°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso.
- Faso, L. B. (2017). Loi N°28-2017/AN portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso.
- Faso, L. B. (2018). DECRET N°2018-1017/ PRES/ PM/ MMC/ MINEFID/ MEEVCC/ MCIA/ MATD/ MSECU/ MFPTPS portant organisation des exploitations artisanales et semi-mécanisées de l'or et des autres substances précieuses.
- INSD. (2017). Principaux résultats : Enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage (ENSO).
- MMC. (2019). Annuaire statistique 2018 du Ministère des Mines et des Carrières.
- Nikièma, S. (2018). Document de vulgarisation du cadre légal applicable à l'exploitation artisanale auBurkina Faso: version abrégée. *Projet Recherche-action pour l'or « propre ». IISD.* .





Alliance pour une mine responsable www.responsiblemines.org